
Annonce de la présentation par le comité militaire d'une lettre à adresser à l'armée, lors de la séance du 20 aout 1790

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la présentation par le comité militaire d'une lettre à adresser à l'armée, lors de la séance du 20 aout 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 182;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8015_t1_0182_0000_2

Fichier pdf généré le 08/09/2020

truction sur la loi. Le comité dit qu'il sera bientôt prêt : qu'il passe les nuits à son travail. Il n'y a pas un bon citoyen qui, dût-il y périr, ne redoublât d'efforts quand il s'agit de sauver la chose publique.

L'ordre judiciaire est achevé ; donnons tous les jours au comité militaire et terminons cet important travail.

(On demande le renvoi au comité de la seconde proposition de M. de Mirabeau l'ainé.)

M. de Noailles. Je crois la proposition de M. de Mirabeau l'ainé d'autant plus nécessaire, qu'il y a à Paris douze ou quinze députations de régiments avec des prétentions différentes. On fixera dans la lettre à l'armée les prétentions qui doivent naître et celles qu'on doit abandonner sur-le-champ. Il faudra plusieurs séances pour achever le travail du comité militaire, et chaque jour un régiment se détraque. Les soldats trompés croient faire une chose utile en envoyant une députation à l'Assemblée. Je demande donc qu'une lettre soit écrite sur-le-champ, et que M. de Mirabeau l'ainé soit chargé de la présenter au comité et à l'Assemblée.

(On se dispose à mettre cette proposition aux voix.)

M. de Toulangeon. Je demande la parole sur la manière de poser la question. Il faut simplement charger le comité militaire de cette rédaction, n'attacher à cette lettre aucun nom particulier ; je crois que je me fais entendre.

M. de Mirabeau, l'ainé. Je soutiens l'avis de M. de Toulangeon, quoique je sois obligé de me rappeler avec reconnaissance qu'une fois l'Assemblée m'a fait l'honneur de me charger, par décret, d'écrire à tout le royaume ; cette lettre à l'armée sera entièrement l'ouvrage du comité, et M. de Toulangeon a toute raison.

(L'Assemblée décrète que le comité militaire présentera une lettre à adresser à l'armée.)

(La séance est levée à 3 heures.)

PREMIÈRE ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 20 AOUT 1790.

OPINION DE M. J. A. Creuzé-Latouche (1),
au sujet du jardin des plantes et des académies (2).

Messieurs, vous êtes assez pénétrés de l'importance des lettres, des sciences et des arts, et de la part qu'ils ont aux causes de la prospérité pu-

(1) L'opinion de M. Creuzé-Latouche n'a pas été insérée au *Moniteur*.

(2) Lorsque dans la séance du 17 août, M. Lebrun proposa un projet de décret concernant l'Académie française et les autres académies, l'Assemblée nationale ordonna, sur les réclamations de plusieurs membres, l'ajournement de ce projet de décret ; le même sujet ayant été repris dans la séance du 20, je crois utile de mettre sous les yeux des membres de l'Assemblée, les idées que j'aurais désiré lui exposer sur ces objets, si le peu de moments qu'elle paraissait disposée à employer à cette discussion me l'eussent permis.

blique pour qu'il soit inutile de vous recommander, à ce titre, ceux de nos établissements qui doivent être consacrés à leur entretien et à leurs progrès.

Ce qu'il est permis seulement de mettre en question devant vous, ce sont les meilleurs moyens de s'assurer ces avantages. Peut-être toute réflexion eût-elle été étrangère en ce moment si M. Lebrun, en nous parlant au nom du comité des finances, se fût strictement renfermé dans les fonctions de ce comité. Mais puisque les vues qu'il vous a présentées sur ces institutions les embrassent dans tous leurs rapports, non seulement avec les progrès des sciences, mais encore avec la morale et la Constitution, le moment est venu de vous en occuper sous tous ces rapports.

Vous aurez, Messieurs, à revenir sur l'article du jardin des plantes, pour lequel on vous a proposé provisoirement quelques réductions de dépenses ; et sans vouloir vous prévenir aujourd'hui sur tout ce que l'on pourra faire dans ce superbe établissement pour en retirer les avantages infinis que la nation peut et doit en attendre, je me contenterai de vous indiquer comme un des plus grands obstacles à ces avantages, et un abus qui demande la plus pressante réforme, tant à l'égard de l'administration, qu'à l'égard de l'économie que vous devez rechercher, l'existence d'un intendant pour le gouverner.

Vous n'oublierez pas, Messieurs, l'espèce d'anathème dont vos décrets et l'opinion publique ont frappé le nom seul d'intendant dans toute espèce d'administration ; et vous verrez, d'après cette observation, les abus des intendants dans cette école des sciences naturelles qui, hors M. de Buffon, ne s'en sont jamais occupés et n'y ont pas même daigné résider dans un logement qui leur était pompeusement attribué. Vous verrez l'intendant actuel, absolument étranger à une école d'histoire naturelle, recevant les émoluments d'une place (déjà, par un autre abus digne de l'ancien régime, affectée à une *survivance*), recevant, dis-je, les émoluments d'une place où l'on ne saurait deviner ce qu'il fait d'utile, ni se dissimuler ce qu'il fait de nuisible, puisque rien, en effet, n'est plus nuisible aux sciences, ni plus décourageant pour ceux qui les cultivent, que l'intervention de ce pouvoir ministériel. Vous verrez enfin cet administrateur, dédaignant, comme ses prédécesseurs, ce logement fastueux destiné à sa résidence, pour en occuper un autre que le gouvernement lui fournit encore et peut-être aussi abusivement ailleurs.

Si, comme on vous l'a observé, cet établissement doit beaucoup à M. de Buffon, c'est au savant naturaliste, célèbre dans toute l'Europe et non à l'intendant ; il suffira toujours, pour lui obtenir la faveur publique et augmenter sa gloire, d'y attacher les hommes les plus chers aux sciences ; et le titre d'intendant ne rappelle ici que trop de particularités contrastantes avec cette qualité (1).

J'ose vous assurer qu'en réformant d'autres abus de l'administration de ce même lieu vous trouverez, dans cette réforme, une réduction considérable de ses dépenses, et en même temps la

(1) Outre ce que j'ai dit ci-dessus, de l'intendant actuel, étranger aux sciences naturelles et à ceux qui les cultivent, je citerai un autre intendant appelé M. Chiriac, qui avait converti, pour son profit, une partie du jardin, destinée à l'instruction publique, en un potager ; et avait rempli de personnes peu convenables, ce bâtiment considérable destiné à son logement.